

Projet Associatif

Direction Générale

122, avenue du Vercors – 38600 FONTAINE

Tél. 04 76 96 87 17 – Fax 04 76 96 68 31

beauregardassociation@orange.fr

www.beauregard.asso.fr

INTRODUCTION

L'Association Beauregard participe à la protection de l'enfance et de la jeunesse.

Ses missions sont en cohérence avec la politique de l'enfance et de la famille ainsi qu'avec la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse.

Elle gère deux structures :

- 1 service : ADAJ à FONTAINE (37 jeunes de 17 à 21 ans)
- 1 service : Dispositif Accueil Familial Spécialisé BEAUREGARD à NIVOLAS-VERMELLE, FONTAINE et AUTRANS (62 enfants et adolescents de 3 à 18 ans)

Fondée sur les principes de liberté et d'indépendance énoncés par la loi de 1901, l'Association Beauregard revendique des valeurs qui lui paraissent fondamentales en matière d'éducation. Elle est reconnue d'utilité publique.

Ses valeurs donnent légitimité à ses missions existantes et à ses projets de développement. Elle s'engage dans une démarche partenariale pour participer à la mise en œuvre des politiques de la protection de l'enfance et plus largement des politiques sociales.

VALEURS

Les valeurs de l'Association sont fondées sur les principes suivants :

- Reconnaître la personne humaine dans sa singularité.
- Aider sans assister. Accompagner ainsi les personnes en difficulté vers l'autonomie.
- Réaliser nos missions dans un esprit permanent de bienveillance. Développer les moyens nécessaires à la sécurité physique et psychique des personnes accueillies.
- Promouvoir auprès des enfants et des jeunes gens des réponses leur permettant de reprendre confiance en eux et de s'inscrire de façon active dans la préparation de leur vie d'adulte : scolarité, découverte professionnelle, apprentissage, logement.
- Développer toutes les activités scolaires, sportives, culturelles et civiques qui permettent l'épanouissement personnel et une vie sociale harmonieuse.
- Etre exemplaire et rigoureux dans ces actions tant auprès des jeunes et de leur famille qu'à l'égard des partenaires institutionnels et de l'environnement.
- Perfectionner continuellement nos savoir-faire et nos connaissances.
- Prendre en considération la notion de risque, inhérente à tout processus éducatif, tout en étant vigilant pour que ce risque soit partagé et assumé par tous les acteurs responsables.
- Garantir la laïcité et l'indépendance afin d'affirmer les convictions humanistes dont la solidarité citoyenne est le fondement.

DROITS DES USAGERS

Par ses valeurs, l'Association Beaugard garantit le respect et la dignité des personnes accueillies. Les administrateurs s'inscrivent dans une vigilance permanente afin que les droits des usagers soient scrupuleusement respectés.

Les projets de prise en charge des usagers sont individualisés et donc adaptés aux besoins de chacun. L'enfant ou le jeune est soutenu et sollicité afin qu'il puisse, ainsi que sa famille, s'impliquer dans la réflexion, la construction et la réalisation de son projet personnel. Chaque établissement et service met en place et fait fonctionner un Conseil à la Vie Sociale.

Un administrateur de l'Association participe à cette instance en tant que porteur des valeurs associatives et témoin de la société civile. Il veille à garantir la charte des droits et libertés de la personne accueillie.

DEMARCHE QUALITE

Chaque administrateur engage sa disponibilité et ses compétences au service de la qualité des missions effectuées par l'Association Beauregard.

Chaque structure met en œuvre une « démarche qualité ».
Cette démarche contribue à l'adaptation et à l'évolution des réponses proposées. Ainsi, les besoins existants et nouveaux des personnes accueillies sont pris en compte et sont le socle pour l'évolution et si possible la création de nouvelles activités.

Des administrateurs s'impliquent dans des Commissions de Réflexion pour construire ces nouvelles réponses en cohérence avec les usagers, les professionnels de l'Association et plus généralement les professionnels de l'action sociale. Ils apprécient les actions menées par les équipes en fonction des indicateurs d'évaluation.

PARTENARIAT

Les administrateurs sont les témoins de la société civile. A ce titre, ils sont de véritables partenaires et une ressource indispensable pour garantir le sens des actions entreprises et à entreprendre.

L'Association s'inscrit dans une action de partenariat et dans des réseaux nécessaires à l'optimisation des dispositifs.

Les difficultés des personnes accueillies se complexifient, et la nécessité d'optimiser les moyens génère de nouvelles obligations. Pour ce faire, l'Association développe ses actions dans un esprit de solidarité et de complémentarité avec ses partenaires. La mutualisation des moyens et si possible le rapprochement entre associations porteuses de mêmes valeurs est un objectif à promouvoir.

Dans cet esprit, deux administrateurs représentent l'Association Beauregard dans le cadre de Réseau 38.

GESTION DU PERSONNEL, GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Pour mener à bien les missions qui lui sont confiées, l'association veille au bon fonctionnement des outils de gestion, conformément au manuel des procédures et dans le cadre de la réglementation en vigueur.

GESTION DU PERSONNEL

La compétence des personnels, indispensable pour permettre la bonne qualité des missions est garantie par :

- Un cadre structurel clair (organigramme, liens hiérarchiques et fonctionnels, délégations et contrôles).
- Une volonté affirmée qui permette de potentialiser l'implication et les compétences de chaque salarié
- Le recrutement d'un personnel diplômé, et la mise en place d'une politique de formation permettant d'adapter les compétences à l'évolution des besoins et permettant également le développement professionnel, promotionnel et personnel de chaque salarié.
- Un dialogue social privilégiant une communication permanente avec des instances du personnel bien identifiées dans leurs rôles et fonctions.

Les administrateurs participent à l'élaboration du règlement intérieur.

Ils sont informés des départs et des recrutements, et plus largement, des événements significatifs concernant les salariés de l'Association.

Les instances du personnel peuvent participer sur invitation au conseil d'administration.

A la fin de chaque année scolaire, une rencontre entre les salariés de l'Association et les administrateurs est organisée.

GESTION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

Financée par des fonds publics, l'Association Beauregard se doit de garantir une gestion rigoureuse et claire sur le plan budgétaire, comptable et financier.

Ses rapports avec les organismes financeurs sont sincères. Elle s'engage à ce que les subventions qui lui sont accordées soient utilisées de manière rigoureuse et respecte les exigences réglementaires de contrôle.

L'Association est de droit privé. Sa gestion est donc indépendante et responsable. En cela, elle demande des moyens pour réaliser au mieux ses missions.

Dans ce cadre, des temps de travail hebdomadaires sont prévus entre le président et le directeur général de l'association. Le trésorier est en lien fonctionnel régulier avec le directeur général et le cadre financier pour un suivi budgétaire et financier de qualité et pour proposer les choix de gestion les plus judicieux. De même, en fonction de leurs compétences, des administrateurs interviennent de façon ponctuelle, lors de nouveaux recrutements ou à l'occasion de nouveaux projets.

EVALUATION

Ce projet associatif est soumis, tous les trois ans, à une EVALUATION interne. Ainsi, il permettra d'apporter des réponses innovantes à l'évolution des besoins, il garantira une qualité et une sécurité dans la réalisation de nos missions, dans le respect des valeurs de l'association.

Les Conseils d'Administration et l'Assemblée Générale sont, pour tous les bénévoles engagés dans l'association Beaugard, l'occasion de s'informer, de s'associer à la réflexion des professionnels, de contrôler, de décider ensemble. Ils sont les garants des finalités et du bon fonctionnement de l'association.

En clair, cette évaluation sera donc pour tous les administrateurs un moyen :

- de vérifier l'adéquation entre les projets de l'association et les besoins des jeunes que nous accueillons,*
- de les faire évoluer si nécessaire,*
- de s'assurer de la correspondance entre les valeurs du projet associatif et sa mise en œuvre,*
- de mesurer l'implication de chacun.*

Cette démarche n'est pas une contrainte, mais une opportunité pour dynamiser et conforter la qualité de notre action.